LA GUINGUETTE DE CHINON

NOTICE D'ACCUEIL D'UN ÉVÉNEMENT – PROGRAMMATION ARTISTIQUE

Quai Danton · 37500 Chinon | programmation@guinguette-chinon.fr

NOTRE ESPRIT

Ouvert de fin Avril à fin Septembre, la Guinguette de Chinon est un lieu convivial, multigénérationnel et ouvert à tous. Pour notre troisième saison, nous souhaitons proposer un maximum de rendez-vous et une programmation réunissant : musique, spectacles, théâtre, ateliers, animations, danses et créations originales qui réunit associations, amateurs et professionnels. Nous nous engageons à proposer une programmation accessible à tous les âges, respectueuse de la diversité des publics, sans affiliation ni prise de position politique ou idéologique.

UNE PROGRAMMATION MISE EN VALEUR

La programmation est annoncée chaque semaine ; un programme mensuel est également diffusé auprès de nos clients.

CANDIDATURES : UNIQUEMENT EN LIGNE

Tous les dossiers sont centralisés et étudiés électroniquement, exclusivement au moyen du formulaire disponible sur notre site internet : *www.guinguette-chinon.fr*. Les demandes spontanées par e-mail ou sur place ne sont pas prises en compte. Merci de compléter chaque champ et de ne déposer qu'un seul dossier par projet : les dossiers incomplets ou envoyés en doublon ne seront pas traités. Joignez au minimum trois liens distincts d'écoute ou de visionnage, représentatifs de votre proposition.

Nous recevons chaque année un grand nombre de candidatures artistiques et ne pouvons malheureusement pas donner une suite favorable à toutes les propositions. Nous nous efforçons néanmoins d'étudier chaque dossier avec attention et de répondre dans les meilleurs délais.

ENGAGEMENT ET RÉMUNÉRATION

Tous nos événements sont gratuits pour le public. La Guinguette prend en charge le cachet convenu avec l'intervenant. Chaque événement retenu fait l'objet d'un contrat signé par les deux parties, précisant notamment la prestation, ses horaires, son prix, les obligations respectives, les conditions techniques et les clauses d'annulation ou de report.

MÉTÉO : ANNULATION OU REPORT

Notre activité se déroule en extérieur. Pluie persistante ou abondante, vent, orage, forte chaleur ou canicule peuvent empêcher la tenue d'une prestation dans de bonnes conditions, même sous couverture. Selon les conditions prévues au contrat, nous pouvons notifier une annulation ou proposer un report jusqu'à trois jours avant l'événement, par téléphone ou e-mail. Nous recherchons prioritairement une date de remplacement durant la même saison, le même jour de semaine, sous réserve d'un accord commun. Si aucune date ne convient, l'événement pourra être annulé sans indemnisation financière au titre de cette annulation, dans les limites prévues par la loi et le contrat. Une candidature non reprogrammée pourra sera examinée en priorité pour une future date, sans garantie d'engagement.

SCÈNE ET TECHNIQUE

Une scène de 4 × 3 m est mise à disposition. Elle est couverte par le dessus, mais ouverte sur les côtés : prévoyez, si nécessaire, les protections adaptées pour votre matériel. Un tableau électrique est disponible sur place. Les besoins de sonorisation, d'éclairage, de branchements et les conditions techniques sont à confirmer en amont avec notre équipe.

ACCUEIL ET ACCÈS

Chaque artiste bénéficie de deux boissons, alcoolisées ou non, et d'un repas chaud, l'eau est bien évidemment mise à disposition gratuitement. Le stationnement s'effectue sur les parkings publics à proximité. Un accès ponctuel pour le déchargement près de la scène est autorisé ; les véhicules doivent ensuite rejoindre les zones de stationnement autorisées. Ceci est dans le but de répondre à nos engagements stipulés dans notre contrat d'exploitation avec la municipalité.

SÉCURITÉ, MATÉRIEL ET VOISINAGE

L'établissement dispose des assurances liées à son activité. Chaque intervenant demeure responsable de son propre matériel et doit disposer des garanties adaptées à sa prestation ; les responsabilités en cas de vol, casse, dégradation du matériel ou des biens ne seront pas pris en compte par notre entreprise.

Pour préserver la tranquillité du voisinage, le niveau sonore est limité à 85 dB selon les modalités précisées dans notre contrat d'exploitation ; cette consigne s'applique également aux balances. Les réglages sont coordonnés avec le responsable du jour présent sur site.

Une question ? Nous restons disponibles par mail à programmation@guinguette-chinon.fr pour répondre à vos demandes.

Au plaisir de découvrir votre projet et, nous l'espérons, de vous accueillir prochainement !

Chinon
LA GUINGUETTE